

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Voici quelques remarques concernant le panorama 30 – *Jazeneuil – Centre bourg, berge de la Vonne* que je connais bien puisque son point de prise de vue, rive gauche de la Vonne, en amont du pont du bourg, se situe (selon Géoportail) à 125 m à vol d’oiseau de mon domicile.

Ce panorama est la vue emblématique et patrimoniale de Jazeneuil. Il permet aux nombreux touristes, amoureux de l’art roman et randonneurs (à pied ou VTT) de contempler en même temps deux monuments classés, l’église romane du XIIe - MH2 (de Jazeneuil, non Jazenuil comme indiqué sur le photomontage) et la Maison du 15^e siècle – MH1, se mirant tous les deux dans la Vonne.

Ce photomontage présente une distorsion certaine, probablement liée à la longueur focale très faible de l’objectif utilisé, d’ailleurs non précisée : le réverbère à gauche à l’entrée du pont n’est pas vertical, de même que la façade sud de l’église ; la concavité (pour l’observateur) de la berge rive gauche est exagérée.

A noter l’absence des éléments suivants qui devraient normalement être précisés : date et heure de la prise de vue ; appareil photographique utilisé (modèle, taille du capteur, nombre de pixels, objectif associé, longueur focale pour réaliser ce cliché, sensibilité ISO, vitesse d’obturation, usage d’un pied) ; définition de l’impression ; ouverture angulaire du cliché : 120° ?

Le point de vue est volontairement choisi au bord de l’eau, plus bas qu’un autre point de vue plus défavorable, également représentatif, car « risquant » d’aggraver les « effets visuels potentiels », à savoir l’arrivée de la rue Pictave (route de Coulombiers, D21) au débouché de cet axe, plus élevée. Ce choix consiste à utiliser au maximum l’écran visuel potentiel lié aux constructions sur la rive droite.

Les deux peupliers au bord de l’eau, rive droite de la Vonne, en face de la « plage », situés à droite de l’église n’existent plus car, malades, ils ont été abattus en juillet 2025.

L’avantage de ce panorama n°30 est de mettre en évidence l’enjeu très fort lié à l’existence du projet Mélusine.

Le 17 août 2022, dans le cadre de la consultation préalable du projet Mélusine, une opération de réalité augmentée a été réalisée par Q Energy, depuis la même rive, mais d’un point de vue légèrement décalé sur la gauche, lui aussi très près de la rivière Vonne. Cette opération, comme indiqué lors de la réunion d’ouverture de la consultation publique à la salle des fêtes de Jazeneuil le 14 avril 2026, a mis en évidence la covisibilité des éoliennes avec les deux monuments historiques classés.

Ces quelques considérations sommaires suffisent à justifier mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR

PJ :

- Volume 4, panorama 30, page 68